

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 08 octobre 2025

DELIBERATION : 2025-04-34

OBJET : Demande d'avenant au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale

L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze octobre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelynne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Annabel

Vergons :

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry ; M. JOUBERT Martial ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra, M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emilie ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. BARBAROUX Christophe ; M. MERMET Alexandre ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. SILVY Jean-Louis ; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : Mme COZZI Marion

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Demande d'avenant au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale

Exposé

Par délibération n° 2024-03-05 en date du 25 juin 2024, le conseil communautaire a adopté le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale pour la période 2024/2026. Par délibération n° 2025-03-25 en date du 17 juin 2025, un avenant audit contrat a été voté.

A l'issue des modifications induites par cet avenant, ce contrat liste les opérations intercommunales suivantes :

Maître d'ouvrage	Opération	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Montant plafond de l'aide départementale
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Aide à l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intercommunale	860 000 €	60 000 €
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Soutien au fonctionnement annuel 2024 à 2026 des maisons France Service de Saint André les Alpes, Castellane, Annot ainsi que la France Service itinérante	750 000 €	69 600 €
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Rénovation et extension de la crèche intercommunale d'Allos	104 500 €	32 000 €
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Construction d'une halle des sports intercommunale sur la commune d'Annot	3 190 000 €	423 000 €
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)	400 000 €	100 000 €
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Création d'un tiers lieu culturel itinérant	146 165 €	46 000 €

Conformément à l'article 3 dudit contrat, des échanges ont été initiés en septembre 2025 avec le Département pour ajuster le contenu du contrat au regard de l'avancée des opérations, du possible abandon de certaines d'entre-elles ou de l'émergence de nouvelles actions.

A cet effet, et pour faire suite à la réunion qui s'est déroulée le jeudi 2 octobre dernier, il est proposé au conseil communautaire de solliciter une modification des

actions intercommunales inscrites au CDST dans le cadre de la clause de revoyure. Considérant que l'action « Création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) » ne pourra pas être engagée avant fin 2026, date butoir du présent contrat, il est proposé de l'abandonner. En contrepartie, il est proposé de solliciter le financement des équipements de la salle culturelle multifonctions intercommunale actuellement en construction.

Cette opération estimée en dépenses à hauteur de 139 000 € HT comprend la fourniture et l'installation des équipements mobiliers, informatiques, et techniques de la salle culturelle ainsi que de l'espace loge et de l'espace réception attenant à la nouvelle salle intercommunale : chaises, scène amovible, micros, sonorisation, éclairage, régie technique mobile, rideaux de scènes, écran et vidéoprojecteur de qualité cinématographique, espace réception, mobilier loge, aménagements de la zone de stockage. ...

Sollicité à cet effet le 2 octobre dernier, le Conseil Départemental a émis un avis favorable pour l'accompagnement au financement de cette opération à hauteur de 97 300 €, soit un taux de 70%.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ANNULER** auprès du Conseil Départemental l'opération « Création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) » inscrite au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026,
- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil départemental l'inscription en remplacement d'une nouvelle opération liée au financement des équipements de la salle culturelle multifonctions actuellement en construction, à hauteur de 97 300 €, soit un taux de 70%
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris l'avenant au Contrat.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 14 octobre 2025
Le Président,



Le secrétaire de séance,
Marion COZZI

Maurice LAUGIER